



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n° 31 du 28 août 2014

SOMMAIRE

Organisation générale

Cneser

Convocation
décision du 22-7-2014 (NOR : MENS1401126S)

Cneser

Convocation
décision du 22-7-2014 (NOR : MENS1401127S)

Enseignement supérieur et recherche

Instituts universitaires de technologie

Contrats d'objectifs et de moyens
décret n° 2014-825 du 21-7-2014 - J.O. du 23-7-2014 (NOR : MENS1402645D)

Partenariat

Autorisation de création de la fondation partenariale Fondation de l'université Joseph Fourier
arrêté du 24-6-2014 (NOR : MENS1401119A)

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée pour la session 2015
arrêté du 15-7-2014 (NOR : MENS1401122A)

Université du Littoral

Création de l'Institut universitaire de technologie du Littoral Côte d'Opale à l'université du Littoral
arrêté du 16-7-2014 (NOR : MENS1401118A)

Cneser

Sanction disciplinaire
décision du 13-5-2014 (NOR : MENS1401100S)

Enseignements secondaire et supérieur

Examens et diplômes

Relatif à l'organisation de la session 2015 de l'examen des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale
arrêté du 18-6-2014 (NOR : MENS1401113A)

BTS

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel
note de service n° 2014-0011 du 11-7-2014 (NOR : MENS1415775N)

BTS

Mise à jour des groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session 2015
note de service n° 2014-0012 du 28-7-2014 (NOR : MENS1417205N)

Classe préparatoire scientifique

Programmes de mathématiques et de physique-chimie : rectificatif
rectificatif du 23-7-2014 (NOR : ESRS1326929Z)

Personnels

Institut universitaire de France

Nominations - rentrée 2015
circulaire n° 2014-0013 du 23-7-2014 (NOR : MENS1417737C)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission d'équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques : modifications
arrêté du 2-7-2014 (NOR : MENH1401104A)

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission chargée de se prononcer sur la reconnaissance de la qualification en équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au concours externe de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
arrêté du 2-7-2014 (NOR : MENH1401105A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art
arrêté du 24-6-2014 (NOR : MENS1401106A)

Conseils, comités et commissions

Nomination aux commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables
arrêté du 11-7-2014 (NOR : MENS1401117A)

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres de la commission d'examen des candidatures à la fonction de président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique
arrêté du 18-7-2014 (NOR : MENR1401125A)

Conseils, comités et commissions

Nominations au comité scientifique du BRGM
arrêté du 21-7-2014 (NOR : MENR1401123A)

Conseils, comités et commissions

Nomination à la Commission nationale de l'expérimentation animale
arrêté du 24-8-2014 (NOR : MENR1401130A)

École nationale des chartes

Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires à l'issue des concours d'entrée - année 2014
arrêté du 11-7-2014 (NOR : MENS1401120A)

Nomination

Chargé de mission pour la recherche et la technologie
arrêté du 17-7-2014 (NOR : MENR1401103A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie
arrêté du 19-8-2014 (NOR : MENR1401116A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie
arrêté du 19-8-2014 (NOR : MENR1401129A)

Nomination

Détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de la Martinique
arrêté du 12-8-2014 (NOR : MENH1400342A)

Nomination

Directeur de l'institut Henri-Poincaré (IHP)
arrêté du 30-7-2014 (NOR : MENS1401132A)

Nomination

Secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire
arrêté du 20-8-2014 (NOR : MENH1400387A)

Informations générales

Élections

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires
avis du 11-8-2014 (NOR : MENR1401133V)

Ingénieur diplômé par l'État

Avis d'ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre - année 2015
avis du 21-7-2014 - J.O. du 26-7-2014 (NOR : MENS1415872V)

Vacance des fonctions

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Metz
avis du 23-7-2014 (NOR : MENS1401114V)

Vacance des fonctions

Directeur de l'école supérieure d'ingénieurs de Reims
avis du 23-7-2014 (NOR : MENS1401121V)

Vacance des fonctions

Directeur de l'école polytechnique de l'université Montpellier-2
avis du 23-7-2014 (NOR : MENS1401124V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'école polytechnique universitaire de Nantes
avis du 11-8-2014 (NOR : MENS1401131V)

Organisation générale

Cneser

Convocation

NOR : MENS1401126S
décision du 22-7-2014
MENESR - DGESIP

Par décision du président du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en date du 22 juillet 2014, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les :

- **mercredi 3 septembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **lundi 22 septembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **lundi 13 octobre 2014 à 9 h 30 ;**
- **mardi 14 octobre 2014 à 9 h 30.**

Organisation générale

Cneser

Convocation

NOR : MENS1401127S
décision du 22-7-2014
MENESR - DGESIP

Par décision du président du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire en date du 22 juillet 2014, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire est convoqué au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les :

- **lundi 22 septembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **mardi 23 septembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **lundi 13 octobre 2014 à 9 h 30 ;**
- **lundi 17 novembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **mardi 18 novembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **lundi 15 décembre 2014 à 9 h 30 ;**
- **mardi 16 décembre 2014 à 9 h 30.**

Enseignement supérieur et recherche

Instituts universitaires de technologie

Contrats d'objectifs et de moyens

NOR : MENS1402645D

décret n° 2014-825 du 21-7-2014 - J.O. du 23-7-2014

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 713-1 D. 643-60 et R. 719-64 ; avis du Cneser du 28-1-2014

Publics concernés : *usagers et équipes pédagogiques des instituts universitaires de technologie (IUT).*

Objet : *contrats d'objectifs et de moyens et réalisation des programmes pédagogiques nationaux (PPN) du diplôme universitaire de technologie (DUT).*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *les établissements publics d'enseignement supérieur et, en particulier, les universités, concluent avec chacun de leurs IUT un contrat d'objectifs et de moyens en vue de la délivrance du DUT en conformité avec les PPN.*

Ce contrat porte notamment sur les emplois alloués par l'établissement dans le cadre de son plafond d'emplois, les ressources de la composante, les dépenses de fonctionnement générées par son activité, ses charges d'enseignement et sa participation aux charges communes de l'établissement.

Références : *l'article D. 643-60 du code de l'éducation tel que modifié par le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

Article 1 - L'article D. 643-60 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, modifiable chaque année par avenant en cohérence avec le dialogue de gestion et les grandes orientations budgétaires de l'établissement, est passé entre chaque établissement public d'enseignement supérieur et chacun de ses instituts universitaires de technologie et concourt notamment à la réalisation des programmes pédagogiques nationaux du diplôme universitaire de technologie. Ce contrat porte notamment sur les éléments mentionnés à l'article R. 719-64. Il est joint à la demande d'accréditation prévue à l'article L. 613-1 et s'accompagne de l'avis du conseil de l'IUT. »

Article 2 - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 juillet 2014

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Benoit Hamon

La secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Geneviève Fioraso

Enseignement supérieur et recherche

Partenariat

Autorisation de création de la fondation partenariale Fondation de l'université Joseph Fourier

NOR : MENS1401119A
arrêté du 24-6-2014
MENESR - DGESIP B1-3

Par arrêté du recteur de l'académie de Grenoble en date du 24 juin 2014, la création de la fondation partenariale dénommée « Fondation de l'université Joseph Fourier » est autorisée. Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Grenoble.

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée pour la session 2015

NOR : MENS1401122A
arrêté du 15-7-2014
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 juillet 2014, les programmes des épreuves écrites d'admissibilité prévues à l'article 21 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié relatif aux conditions d'admission à l'École nationale des chartes sont :

Section A

Histoire médiévale : Structures ecclésiastiques et pratiques religieuses, de la Gaule à la France (IVe-XVe siècle).

Histoire moderne : Contestations, complots et révoltes en France, de François Ier à Napoléon Ier.

Section B

Histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du Xe siècle à la fin du règne de Louis XI.

Histoire moderne : Contestations, complots et révoltes en France, de François Ier à Napoléon Ier.

Histoire contemporaine : Culture et politique en France sous la Troisième République (1870-1940).

Histoire des arts : La couleur dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.

Géographie : L'eau en France.

Version latine et version grecque : La famille.

Les programmes des épreuves orales d'admission prévues à l'article 22 du même arrêté sont :

Section A

Histoire médiévale : De la Gaule du IVe siècle à la France de la fin du XVe siècle.

Histoire moderne : La France, du XVIe siècle à 1815.

Histoire contemporaine : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Section B

Histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du Xe siècle à la fin du règne de Louis XI.

Histoire moderne : Contestations, complots et révoltes en France, de François Ier à Napoléon Ier.

Histoire contemporaine : Culture et politique en France sous la Troisième République (1870-1940) ; Les relations Est-Ouest (1917-1991).

Histoire des arts : La couleur dans l'art, du Moyen Âge à nos jours.

Géographie : L'eau en France.

Version latine et version grecque : La famille.

Enseignement supérieur et recherche

Université du Littoral

Création de l'Institut universitaire de technologie du Littoral Côte d'Opale à l'université du Littoral

NOR : MENS1401118A
arrêté du 16-7-2014
MENESR - DGESIP B1-3

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 713-1 et D. 713-1 à D. 713-4 ; arrêté du 25-9-2013, notamment article 1 ; avis du comité technique de l'université du littoral du 10-10-2013 ; délibération du conseil d'administration de l'université du Littoral du 15-10-2013 ; avis du Cneser du 23-6-2014

Article 1 L'arrêté du 25 septembre 2013 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au 31° de l'article 1er du même arrêté, les alinéas :

- « a) Institut universitaire de technologie de Calais-Boulogne ;
- b) Institut universitaire de technologie de Saint-Omer Dunkerque. » sont remplacés par les mots :
« a) Institut universitaire de technologie du Littoral Côte d'Opale. »

Article 2 - Le recteur de l'académie de Lille et le président de l'université du Littoral sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 juillet 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignement supérieur et recherche

Cneser

Sanction disciplinaire

NOR : MENS1401100S
décision du 13-5-2014
MENESR - DGESIP

Affaire : Madame XXX, étudiante, née le XXX

Dossier enregistré sous le n° 1006

Appel formé par Madame XXX, le 25 septembre 2013, d'une décision de la section disciplinaire de l'université Paris-Sud ; appel incident du président de l'université de Paris-Sud ;

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire ;

Étant présents :

Professeur des universités ou personnel assimilé :

Mustapha Zidi, président

Monsieur Michel Gay

Maître de conférences ou personnel assimilé :

Christine Barralis

Marc Boninchi

Étudiants :

Amandine Escherich

Julie Haouzi

Allan Rochette

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 232-3, L. 712-4 et L. 811-5, R. 232-23 à R. 232-48 ;

Vu le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision prise à l'encontre de Madame XXX, le 9 juillet 2013 par la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université Paris-Sud, prononçant une exclusion de l'université Paris-Sud pour une durée d'un an dont six mois avec sursis ;

Vu l'appel formé le 25 septembre 2013, par Madame XXX, de la décision prise à son encontre par la section disciplinaire de l'université de Paris-Sud, et l'appel incident formé par le président de cet établissement ;

Vu les actes de désistement d'appel des deux parties respectivement datés du 25 septembre 2013 et du 8 avril 2014 ;

Vu les pièces du dossier déposé au secrétariat du Cneser statuant en matière disciplinaire ;

Après en avoir délibéré

Considérant que Madame XXX et le président de l'université de Paris-Sud ont régulièrement formé appel de la décision prise le 9 juillet 2013 par la section disciplinaire de l'établissement ;

Considérant que par courrier en date du 25 septembre 2013, Madame XXX s'est désistée de son

appel ;

Considérant que le président de l'université Paris-Sud s'est également désisté de son appel le 8 avril 2014 ;

Par ces motifs

Statuant au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents,

Décide

Article 1 - Il est donné acte aux parties du désistement de leurs appels formés à l'encontre de la décision de la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université de Paris-Sud en date du 9 juillet 2013.

Article 2 - Dans les conditions fixées aux articles R. 232-41 et R. 232-42 du code de l'éducation susvisé, la présente décision sera notifiée à Madame XXX, au président de l'université Paris-Sud, au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et publiée, sous forme anonyme, au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; copie sera adressée, en outre, au recteur de l'académie de Versailles.

Fait et prononcé en audience publique à Paris, le 13 mai 2014 à 17 h à l'issue du délibéré.

Le président
Mustapha Zidi

Le secrétaire de séance
Marc Boninchi

Enseignements secondaire et supérieur

Examens et diplômes

Relatif à l'organisation de la session 2015 de l'examen des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

NOR : MENS1401113A
arrêté du 18-6-2014
MENESR - DGESIP A1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 juin 2014, les registres d'inscription aux examens de la session 2015 des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale seront ouverts dans les rectorats (divisions des examens et concours) qui apporteront aux candidats toute information sur les modalités d'inscription.

Le recteur d'académie fixe la date d'ouverture des registres d'inscription. Ceux-ci seront clos le vendredi 14 novembre 2014 à 17 heures pour les brevets de technicien supérieur et le vendredi 5 décembre 2014 à 17 heures pour le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription devront être expédiés au plus tard à ces mêmes dates, le cachet de la Poste faisant foi.

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel

NOR : MENS1415775N

note de service n° 2014-0011 du 11-7-2014

MENESR - DGESIP A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académies, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissements

L'arrêté du 4 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien métiers de l'audiovisuel paru au Journal Officiel de la République française le 13 juillet 2013, prévoit un programme de culture audiovisuelle et artistique qui comporte une thématique et une dizaine de références à étudier dans leur intégralité durant les deux années de formation.

L'intitulé et les indications bibliographiques de ce thème prévu pour la session 2016 sont présentés en annexe.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Annexe

Thème : La couleur

I - Généralités

- Manilio Brusatin, article « Couleurs », rubrique *Histoire de l'art*, Encyclopaedia Universalis.
- Claire König, « La couleur bleue sous tous ses angles », dossier en ligne sur www.futura-sciences.com, 2009.
- Evelyne Goupy, *Et pour vous, c'est quoi la couleur ?*, Les Abattoirs, 2001, disponible sur www.lesabattoirs.org/enseignants/dossiers/2011/horslesmurs/couleur

II - La couleur dans les arts

A) Un choix symbolique

- Michel Pastoureau, *Dictionnaire des couleurs de notre temps : symbolique et société*, Bonneton, 1992.
- John Gage, *La couleur dans l'art*, Thames et Hudson, 2009.

B) L'imaginaire et les mots

- Rimbaud, « Voyelles », in *Poésies*, Le Livre de poche, 1998 [1870].

- Joris-Karl Huysmans, *À rebours*, Folio, Gallimard, 2001 [1884], chapitre I.
- Rémy de Gourmont, *Couleurs*, Mercure de France, 1915-1925, La Part Commune, 2005.
- Jean-Michel Maulpoix, *Une histoire de bleu*, Mercure de France, 1992.

C) Peinture et photographie

- Paul Klee, *Mythe des fleurs*, 1918.
- Mark Rothko: *N° 5 Color field painting*, 1949-1950
- Ariane Isler-de Jongh, « Inventeur-savant et inventeur-innovateur : Charles Cros et L. Ducos du Hauron. Les commencements de la photographie en couleurs », *Revue d'Histoire des sciences*, 1982, n° 35-3, p. 247-273, disponible sur www.persee.fr

D) Cinéma

- Yann Samuel, *Jeux d'enfants*, Belgique-France, 2003.
- Wolfgang Becker, *Good bye Lenin !*, Allemagne, 2003.
- Georges Clouzot, *Le mystère Picasso*, France, 1956.

E) Autres domaines artistiques

- Bernard Valeur, « Des instruments qui produisent des couleurs », 2012, disponible sur le site www.futura-sciences.com
- Jean Rougé et Patrick Ascione, « La couleur de la musique », émission diffusée le 24-04-1990 sur France Musique, disponible sur www.inagrm.com
- André Parinaud, *La couleur et la nature dans la ville*, Le Moniteur, 1988.

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

Mise à jour des groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session 2015

NOR : MENS1417205N

note de service n° 2014-0012 du 28-7-2014

MENESR - DGESIP A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; au directeur du service inter-académique des examens et concours ; au directeur du centre national d'enseignement à distance ; aux chefs d'établissements

Les groupements de spécialités du brevet de technicien supérieur pour l'évaluation ponctuelle à l'épreuve de mathématiques sont actualisés pour la session 2015.

La répartition des spécialités de BTS dans chaque groupement est indiquée en annexe.

Dans chaque groupement, le sujet de mathématiques est commun en totalité ou en partie. Cependant, pour certaines spécialités d'un même groupement, il n'est pas exclu d'introduire dans le sujet quelques questions distinctes, voire un exercice distinct, afin de préserver leur particularité.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Annexe

Groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation en mathématiques - session 2015

<p>Groupement A (6 spécialités)</p> <p>Contrôle industriel et régulation automatique Électrotechnique Génie optique (2 options) Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques Systèmes électroniques Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire</p>	<p>Groupement C (13 spécialités)</p> <p>Charpente-couverture Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle Communication et industries graphiques (2 options) Développement et réalisation bois Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux Fonderie Industries céramiques</p>	<p>Groupement E (4 spécialités)</p> <p>Concepteur en art et industrie céramique Design de communication espace et volume Design de produits Design d'espace</p>
<p>Groupement B (22 spécialités)</p> <p>Aéronautique</p>	<p>Industries papetières (2 options) Métiers de la mode (2 options) Mise en forme des matériaux par forgeage Productique textile (4 options)</p>	<p>Sujets indépendants (7 spécialités)</p> <p>Agencement de l'environnement</p>

<p>Aménagement finition Après-vente automobile (3 options) Assistance technique d'ingénieur Bâtiment Conception et industrialisation en microtechniques Conception et réalisation de carrosseries</p>	<p>Systèmes constructifs bois et habitat Techniques et services en matériels agricoles</p>	<p>architectural Chimiste Comptabilité et gestion des organisations Conception de produits industriels Géomètre topographe Opticien-lunetier Service informatique aux organisations</p>
<p>Conception et réalisation des systèmes automatiques Construction navale Constructions métalliques Domotique Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité Environnement nucléaire Études et économie de la construction Fluide-énergie-environnement (4 options) Géologie appliquée Industrialisation des produits mécaniques Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention Maintenance industrielle Moteurs à combustion interne Traitement des matériaux (2 options) Travaux publics</p>	<p>Groupement D (7 spécialités)</p> <p>Analyses de biologie médicale Bio analyses et contrôles Biotechnologie Industries plastiques-europlastic-à référentiel commun européen Métiers de l'eau Peintures, encres et adhésifs Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries</p>	

Enseignements secondaire et supérieur

Classe préparatoire scientifique

Programmes de mathématiques et de physique-chimie : rectificatif

NOR : ESRS1326929Z
rectificatif du 23-7-2014
MENESR - DGESIP A2

À l'annexe 1 (mathématiques) de l'arrêté du 27 novembre 2013, relatif aux programmes de mathématiques et de physique-chimie de la classe préparatoire scientifique physique et technologie (PT), paru aux Bulletins officiels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale du 23 janvier 2014 (BO spécial n°1), une erreur s'est glissée au bas de la page 11, dans la colonne de droite (« Capacités et commentaires ») correspondant au contenu suivant :

a) Norme euclidienne dans R2 et R3

Au lieu de :

« Les points de la frontière de A sont les points x tels que toute boule ouverte centrée en x rencontre à la fois l'intérieur et l'extérieur de A » ;

Lire :

« Les points de la frontière de A sont les points x tels que toute boule ouverte centrée en x rencontre à la fois A et son complémentaire ».

Personnels

Institut universitaire de France

Nominations - rentrée 2015

NOR : MENS1417737C
circulaire n° 2014-0013 du 23-7-2014
MENESR - DGESIP - DGRI DDA1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'universités ; aux directrices et directeurs des instituts et écoles extérieurs aux universités ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs des grands établissements, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger

L'Institut universitaire de France, créé par décret du 26 août 1991, a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

Un certain nombre d'enseignants-chercheurs sont nommés chaque année en considération de la qualité de leur travail scientifique et de leur projet de recherche, justifiant de leur accorder des moyens supplémentaires pour développer leur activité de recherche.

L'Institut universitaire de France comprend des membres seniors et des membres juniors. Ils sont nommés à l'IUF pour une période de 5 ans et placés à ce titre en position de délégation. Ils continuent à exercer leur activité dans leur université d'appartenance, en bénéficiant d'un allègement de leur service d'enseignement et de crédits de recherche spécifiques.

Les nominations sont prononcées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition de deux jurys distincts.

La présente circulaire a pour objet de préparer les opérations de désignation pour la rentrée universitaire 2015.

Cent dix membres (quarante seniors et soixante-dix juniors) pourront être nommés.

Afin de mettre les jurys à même de répondre, à qualité scientifique égale, aux exigences de la parité, les candidatures féminines devront être encouragées.

Le rayonnement scientifique national et international, la capacité de direction scientifique, la mobilité géographique, la cohérence et le caractère novateur du projet de recherche constitueront les critères majeurs de l'évaluation. Le candidat devra situer son projet dans le contexte international de la discipline.

Conditions de recevabilité des candidatures

Peuvent être nommés membres seniors de l'Institut universitaire de France les enseignants-chercheurs titulaires depuis au moins deux ans dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur dépendant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à la condition d'assumer une charge d'enseignement effective conforme à la charge statutaire des enseignants-chercheurs de leur établissement.

Une dérogation à l'exigence du service statutaire d'enseignement peut être accordée par l'administrateur de l'IUF, pour les enseignants-chercheurs déclarés en situation de handicap qui, du fait de leur handicap, n'ont pu assurer l'ensemble de leur service statutaire.

Le nombre de candidatures est limité à 3 par période de 5 ans, dont au maximum 2 candidatures consécutives.

Les membres seniors nommés à l'IUF par arrêté du 3 août 2010 sont autorisés à solliciter leur

reconduction pour une seconde période de 5 ans.

Les membres juniors de l'IUF ne peuvent solliciter une reconduction de leur délégation. Un délai de 5 ans est en outre requis entre la fin de la délégation junior et la première candidature senior.

Les services accomplis par la voie du détachement pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur sont assimilés aux services accomplis en qualité d'enseignant-chercheur titulaire.

La durée d'exercice dans un établissement d'enseignement supérieur étranger en qualité d'enseignant à titre permanent pourra également être prise en compte, sous réserve que l'intéressé(e) ait été nommé(e) dans un établissement d'enseignement supérieur français et occupe effectivement son poste à la date de dépôt de son dossier à l'Institut universitaire de France.

Dispositions particulières relatives aux candidatures seniors

Le dossier de candidature senior devra être soutenu par deux personnalités scientifiques, dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Leurs recommandations devront comporter une appréciation sur les mérites scientifiques des candidats, leur rayonnement international et leur projet de recherche. Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF de l'enseignant-chercheur qu'ils parrainent.

Les recommandations supplémentaires ne seront pas considérées.

Dispositions particulières relatives aux candidatures juniors

Les candidats juniors doivent être âgés de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année de leur nomination à l'IUF. Des dérogations à cette limite d'âge peuvent être accordées dans les cas suivants :

- 1) Un report de la limite d'âge d'une année par enfant est accordé en cas de congé maternité ou de congé d'adoption.
- 2) Un report de la limite d'âge correspondant à la durée du congé pris est accordé en cas de :
 - congé de longue maladie ou de longue durée au sens de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 ;
 - congé paternité ;
 - congé parental ou de présence parentale.
- 3) Un report de la limite d'âge correspondant à la durée du service effectué est accordé en cas de :
 - service national.

Le dossier de candidature junior devra être appuyé par deux recommandations de personnalités scientifiques, dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Les lettres de recommandation devront comporter une appréciation sur le potentiel scientifique des candidats, leurs collaborations internationales et les caractéristiques de leur projet de recherche (enjeux scientifiques, caractère novateur, résultats escomptés, etc.).

Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF du candidat qu'elles soutiennent.

Les recommandations supplémentaires ne seront pas considérées.

Contenu du dossier à fournir par le candidat

Le dossier à déposer devra inclure les éléments suivants, selon le modèle disponible sur le site de l'IUF (voir ci-dessous « Modalités de dépôt des candidatures ») :

1. Curriculum vitae
2. Liste des travaux et publications
3. Résumés des 5 publications les plus significatives
4. Projet de recherche pour la période 2015-2020, comprenant en particulier une description de l'état de l'art et des objectifs poursuivis
5. Résumé des activités d'enseignement (nombre annuel d'heures) et des responsabilités pédagogiques

et administratives exercées au cours des deux dernières années (joindre un certificat de (ou des) établissement(s) en attestant

6. Pour les candidats juniors demandant à bénéficier d'une dérogation d'âge : pièce justificative (selon les cas : copie du livret de famille, attestation de congé parental, certificat de position militaire, certificat médical, etc.)

7. Pour les candidats demandant à faire valoir des services d'enseignement effectués dans un établissement d'enseignement supérieur étranger : attestation de l'établissement.

Le dossier sera intégralement rédigé en anglais. Une version en français peut y être adjointe si le candidat le souhaite.

Cas des demandes de reconduction

Toute demande de reconduction nécessite la production d'un dossier complet conforme aux dispositions définies ci-dessus.

Les demandes de reconduction seront évaluées par le jury concerné selon des critères plus exigeants que pour une première nomination, en privilégiant des projets innovants et en apportant une attention particulière aux réalisations consécutives à la première délégation. Le candidat doit inclure au dossier un rapport d'activité concernant cette délégation.

Modalités de dépôt des candidatures

Une fiche de renseignements valant déclaration préalable de candidature devra être saisie en ligne sur le site de soumission **avant le 20 octobre 2014 à midi heure de Paris.**

Le dossier devra être déposé, sur le même site :

- **avant le 26 novembre 2014 midi, heure de Paris, pour les juniors ;**

- **avant le 3 décembre 2014 midi, heure de Paris, pour les seniors.**

- L'adresse du site de soumission et une notice d'information seront disponibles à compter de la publication de la présente circulaire, sur le site de l'IUF, à l'adresse suivante : <http://iuf.amue.fr/>.

Les formulaires de recommandation, en format PDF, seront à déposer en ligne :

- **avant le 26 novembre 2014 midi, heure de Paris, pour les juniors ;**

- **avant le 3 décembre 2014 midi, heure de Paris, pour les seniors.**

Il est rappelé que les candidats ne sont pas auditionnés par le jury et qu'ils n'ont pas à prendre contact avec ses membres.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'Institut universitaire de France : <http://iuf.amue.fr/>.

Je vous remercie d'assurer à cette circulaire la plus large diffusion.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission d'équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques : modifications

NOR : MENH1401104A
arrêté du 2-7-2014
MENESR - DGRH D5

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 92-26 du 9-1-1992 modifié ; décret n° 2007-196 du 13-2-2007 ; arrêté du 26-7-2007 ; arrêté du 6-10-2010 ; arrêté du 5-11-2010

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 5 novembre 2010 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

« Représentant le ministre chargé de l'enseignement supérieur, président :
- Philippe Santana, titulaire ; »

Lire :

« Représentant le ministre chargé de l'enseignement supérieur, président :
- Jean-François Pierre, titulaire ; »

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 2 juillet 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission chargée de se prononcer sur la reconnaissance de la qualification en équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au concours externe de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure

NOR : MENH1401105A
arrêté du 2-7-2014
MENESR - DGRH D5

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2007-196 du 13-2-2007 ; décret n° 2011-1140 du 21-9-2011 ; arrêté du 26-7-2007 ; arrêté du 22-6-2012 ; arrêté du 7-8-2012

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 7 août 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

« Représentant le ministre chargé de l'enseignement supérieur, président :
- Patrick Lasserre, titulaire ; »

Lire :

« Représentant le ministre chargé de l'enseignement supérieur, président :
- Jean-François Pierre, titulaire ; ».

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 2 juillet 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art

NOR : MENS1401106A
arrêté du 24-6-2014
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la culture et de la communication, en date du 24 juin 2014, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national d'histoire de l'art, pour une durée de quatre ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Philippe Boutry, président de l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne ;
- Laurence Engel, conseillère maître à la Cour des Comptes ;
- Éric Gross, directeur de l'Institut national du patrimoine ;
- Barthélémy Jobert, président de l'université Paris-4-Paris-Sorbonne ;
- Sandra Laugier, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du Centre national de la recherche scientifique ;
- Jean-Luc Martinez, président-directeur de l'établissement public du musée du Louvre ;
- Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination aux commissions régionales instituées dans le ressort de chaque conseil régional de l'ordre des experts-comptables

NOR : MENS1401117A
arrêté du 11-7-2014
MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 11 juillet 2014, est désignée en qualité de représentante du ministre chargé de l'éducation au sein des commissions régionales régies par le décret n° 2012-432 relatif à l'activité d'expertise comptable :

Commission régionale de Paris :

- Christiane Foll, maître de conférences à l'université Paris-1.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination des membres de la commission d'examen des candidatures à la fonction de président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

NOR : MENR1401125A
arrêté du 18-7-2014
MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique en date du 18 juillet 2014, sont nommés membres de la commission d'examen des candidatures à la fonction de président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique :

- Gérard Berry ;
- Monsieur Pascal Faure ;
- Roger Genet ;
- Mari-Noëlle Jégo-Laveissière ;
- Agnès Paillard ;
- Brigitte Plateau.

Gérard Berry est nommé président de cette commission.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations au comité scientifique du BRGM

NOR : MENR1401123A

arrêté du 21-7-2014

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 juillet 2014, sont nommés membres du comité scientifique du BRGM :

- Jean-Yves Bottero ;
- Jordi Bruno ;
- Fabien Cornaton ;
- Laurent Jammes ;
- Hélène Kirchner ;
- Corinne Leyval ;
- Monsieur Frédéric Plas ;
- Anne Renault ;
- Monsieur Laurence Robb ;
- Cécile Robin ;
- Anne Rozan ;
- Philippe Stohr.

Anne Renault est nommée présidente du comité scientifique du BRGM.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à la Commission nationale de l'expérimentation animale

NOR : MENR1401130A

arrêté du 24-8-2014

MENESR - DGRI SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement et de la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, est nommée présidente de la Commission nationale de l'expérimentation animale :

- Hélène Combrisson.

En qualité de personnalités qualifiées représentant le secteur de la recherche publique :

- Ivan Balansard, titulaire ;
- Magali Jacquier, suppléante ;
- Hervé Juin, titulaire ;
- Olivier Sandra, suppléant ;
- Brigitte Lerat-Rault, titulaire ;
- François Lachapelle, suppléant.

En qualité de personnalités proposées par les organisations représentatives du secteur industriel privé :

- Isabelle Peyclit-Fourure, titulaire ;
- Olivier Foulon, suppléant ;
- Delphine Denais-Lalievie, titulaire ;
- Henri-Michel Baudet, suppléant ;
- Jean-Michel Postal, titulaire ;
- Bernard Palate, suppléant.

En qualité de personnalités qualifiées proposées par des organisations reconnues d'utilité publique de protection des animaux et de protection de la faune sauvage :

- Élisabeth Estrangin, titulaire ;
- Patrice Venault, suppléant ;
- Christophe Marie, titulaire ;
- Jean-Pierre Kieffer, suppléant ;
- Jean-Claude Nouët, titulaire ;
- Cédric Sueur, suppléant.

En qualité de personnalités proposées par les professionnels de l'expérimentation animale :

- Christophe Joubert, titulaire ;
- Samuel Vidal, suppléant ;
- Catherine Maisonneuve, titulaire ;
- Marion Berard, suppléante ;
- Madame Valérie Nivet-Antoine, titulaire ;
- Delphine Grezel, suppléante.

Mouvement du personnel

École nationale des chartes

Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires à l'issue des concours d'entrée - année 2014

NOR : MENS1401120A
arrêté du 11-7-2014
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 11 juillet 2014, la liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en première année de l'École nationale des chartes organisé en 2014 est établie comme suit :

[Liste d'admission](#)

Section A

- Maude Rioux
- Jeanne Sébastien
- Jean Bernard
- Hélène Huszti
- Hélène Fuchs
- Élisabeth Sosson
- Juliette Gaultier
- Claire Collin-Bazin
- Clara Germann
- Charles-Yung Baud
- Pierre Pocard

Section B

- Anne-Claire Bourgeon
- Thomas Martel
- Charles Viaut
- Pierre Marchandin
- Sophie Gauthier
- Thomas Chauveau
- Pierre-Henri Vey

[Liste complémentaire](#)

Section A

- Ewan Barcelo
- Solène Couton

Section B

- Lara Fichter
- Bastien Blanchon

La liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en deuxième année de l'École nationale des chartes organisé en 2014 est établie comme suit :

[Liste d'admission](#)

- Chloé Demonet

[Liste complémentaire](#)

- Laure Miolo

Mouvement du personnel

Nomination

Chargé de mission pour la recherche et la technologie

NOR : MENR1401103A

arrêté du 17-7-2014

MENESR - DGRI-SITTAR C3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 juillet 2014, Éric Clua, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission pour la recherche et la technologie auprès du haut-commissaire de la République en Polynésie française et du préfet, administrateur supérieur du territoire des Îles Wallis-et-Futuna, pour deux ans à compter du 1er septembre 2014.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1401116A

arrêté du 19-8-2014

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 août 2014, Monsieur Stéphane Leleu, maître de conférences, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Nord - Pas-de-Calais à compter du 1er septembre 2014, en remplacement de Cathy Buquet-Charlier.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1401129A

arrêté du 19-8-2014

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 août 2014, Arnaud Devillez, ingénieur de recherche à l'université européenne de Bretagne, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Bretagne, à compter du 1er octobre 2014.

Mouvement du personnel

Nomination

Détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de la Martinique

NOR : MENH1400342A
arrêté du 12-8-2014
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 août 2014, Antoine Kakousky directeur de service, précédemment administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines du rectorat de l'académie de Lille, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de la Martinique pour une première période de quatre ans, du 4 août 2014 au 3 août 2018.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'institut Henri-Poincaré (IHP)

NOR : MENS1401132A
arrêté du 30-7-2014
MENESR - DGESIP B1-3

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 juillet 2014, Cédric Villani est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'institut Henri-Poincaré (IHP), école interne de l'université Paris-VI.

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire

NOR : MENH1400387A
arrêté du 20-8-2014
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014, Sandrine Depoyant-Duvaut, ingénieure de recherche de 1re classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, est nommée dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018.

Informations générales

Élections

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires

NOR : MENR1401133V

avis du 11-8-2014

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Sont déclarés vacants les sièges suivants :

Section 1 : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »

1 siège - Collège électoral A1

Section 2 : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »

1 siège - Collège électoral B2

Section 3 : « Matière condensée : structures et propriétés électroniques »

1 siège - Collège électoral B1

Section 9 : « Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique »

1 siège - Collège électoral C

Section 10 : « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »

1 siège - Collège électoral C

Section 16 : « Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique »

1 siège - Collège électoral C

Section 19 : « Système Terre : enveloppes superficielles »

1 siège - Collège électoral B1

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège - Collège électoral B1

1 siège - Collège électoral C

Section 33 : « Mondes modernes et contemporains »

1 siège - Collège électoral A1

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

1 siège - Collège électoral A1

1 siège - Collège électoral A2

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral A1

Pour le remplacement des membres élus de commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au secrétariat général du Comité national, CNRS, 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris, **avant le 17 septembre 2014 à 18 h.**

Annexe

↳ *Fiche de candidature*

Annexe

ANNEXE (1)
CANDIDATURE À L'ÉLECTION À UNE
SECTION DU COMITÉ NATIONAL

IMPORTANT : joindre un curriculum vitae (2 pages maximum) et le cas échéant, la liste de vos travaux, de vos productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

(1) Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm
Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle.

N° de la section _____ Collège _____
Intitulé de la section _____
Nom d'usage _____
Nom de naissance _____
Prénoms _____
Date de naissance _____
Grade et échelon actuels _____
Établissement d'origine _____

Avez-vous déjà été membre d'une section du Comité national ? OUI NON
De _____ à _____

Êtes-vous membre du Conseil national des universités (hors disciplines médicales, odontologiques) ? OUI NON
Êtes-vous membre d'une commission scientifique spécialisée de l'Inserm ? OUI NON
Êtes-vous membre du Conseil scientifique de l'Inserm ou du CNRS ? OUI NON
Êtes-vous membre d'un des jurys de concours nationaux d'agrégation au titre de l'année en cours (disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion) ? OUI NON
Êtes-vous membre de l'équipe de direction d'un institut du CNRS (directeur et directeur adjoint) ? OUI NON
Êtes-vous délégué scientifique AERES ? OUI NON

Adresse professionnelle

Unité _____ Laboratoire _____
Service _____
n° _____ Rue _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone _____ N° du poste _____
Télécopie _____
Courriel _____

Adresse personnelle

n° _____ Rue _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone _____ Mobile _____
Courriel _____
Fait à _____, le _____
Signature _____

Dans la mesure où vous seriez élu(e), où désiriez-vous que soit expédié le(s) :

Courrier(s) : Adresse personnelle professionnelle
Paquet(s) : Adresse personnelle professionnelle

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent : OUI

Les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et libertés (n° 78-17) du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, vous pouvez vous adresser par écrit ou sur place, au secrétariat général du Comité national, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16.



**ANNEXE (1)
CANDIDATURE À L'ÉLECTION À UNE
COMMISSION INTERDISCIPLINAIRE**

IMPORTANT : joindre un curriculum vitae (2 pages maximum) et le cas échéant, la liste de vos travaux, de vos productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

(1) Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm
Il est vivement conseillé de dactylographier votre candidature selon ce modèle.

N° de la CID **Collège**

Intitulé de la CID

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénoms

Date de naissance

Grade et échelon actuels

Établissement d'origine

Instance du Comité national à laquelle vous appartenez

Fait à , le
Signature

Je m'oppose à l'utilisation commerciale des données qui me concernent : OUI

Les données à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et libertés (n° 78-17) du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, vous pouvez vous adresser par écrit ou sur place, au secrétariat général du Comité national, 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16

Informations générales

Ingénieur diplômé par l'État

Avis d'ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre - année 2015

NOR : MENS1415872V

avis du 21-7-2014 - J.O. du 26-7-2014

MENESR - DGESIP A

Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'État, dans l'une des spécialités existantes.

L'inscription, au titre de l'année 2015, à la session de l'examen s'effectuera du 28 juillet 2014 au 10 novembre 2014 inclus auprès de l'une des écoles d'ingénieurs, et dans l'une des spécialités figurant dans la liste en annexe. Tout dossier déposé ou posté au-delà de la date de clôture sera rejeté.

Les dossiers de candidature seront disponibles au cours de la période indiquée ci-dessus sur le site Internet du secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>) « enseignement supérieur »/« orientation et insertion professionnelle »/« formation continue »/« devenir ingénieur diplômé par l'État ».

Annexe

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État					
	Sud-Ouest	Paris	Île de France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est
Agriculture	INPT - ENSAT			Montpellier Sup. Agro		AGROSUP DIJON
Agroalimentaire	IPB - ENSCPB			Univ. Montp. II - EPU		AGROSUP DIJON
Automatique et informatique industrielle	INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble Univ. Montp. II - EPU		ISEN Lille UTBM
Bâtiment / BTP / TP	INSA Toulouse	CNAM : BTP (géométrie, topographie, géologie)		Univ. Clerm.-Ferrand II - CUST : BTP	INSA Rennes : BTP et Bâtiment	ENSM Douai : TP et Bâtiment

				INSA Lyon: BTP et TP		
Biologie appliquée	INSA Toulouse	CNAM				
Chimie	INPT - ENSIACET	CNAM		ESCPE	INSA Rouen	Univ. Strasbourg - EECPMS
Eau et environnement	Univ. Poitiers - ENSI Poitiers			IP Grenoble Univ. Montp. II - EPU		
Électronique	IPB - ENSEIRB- MATMECA	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	IP Grenoble ESCPE	Univ. Nantes - EPU	ISEN Lille
Électrotechnique	INPT - ENSEEIH	CNAM		INSA Lyon	INSA Rennes	ESIEE Amiens
Énergétique	Univ. Poitiers - ENSI Poitiers	CNAM (thermique et techniques nucléaires)		INSA Lyon (thermique)	Univ. Nantes - EPU INSA Rouen (thermique)	ENSM Douai (thermique)
Génie industriel	INPT - ENSIACET	ENSAM		IP Grenoble		ENSM Douai
Génie physique	INSA Toulouse	CNAM		IP Grenoble		
Génie des procédés	INPT - ENSIACET	CNAM		ESCPE		
Gestion de production		CNAM				ESIEE Amiens UTBM
Horticulture et					Agrocampus Ouest -	

paysage					centre d'Angers-INHP	
Hygiène et sécurité	INPT - ENSIACET	CNAM				
Informatique	IPB - ENSEIRB-MATMECA INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	IP Grenoble Univ. Nice - EPU INSA Lyon Univ. Montp. II - EPU	INSA Rennes	Univ. de Lorraine Telecom Nancy UTBM
Logistique	INPT - ENSIACET	CNAM		Univ. Clermont-Fd II - CUST		
Matériaux	INPT - ENSIACET	CNAM ENSAM (matières plastiques)		IP Grenoble INSA Lyon		ENSAIT (textile) ENSM Douai ESSA (soudage)
Mécanique	INSA Toulouse	CNAM ENSAM		INSA Lyon	INSA Rouen	ENSM Douai UTBM
Mesures et instrumentation	INSA Toulouse	CNAM (méthodes physiques d'analyse chimique)		INSA Lyon		ENSM Douai
Télécommunications et réseaux	INPT - ENSEEIHT IPB - ENSEIRB-MATMECA		ENSEA	IP Grenoble		ISEN Lille

NB : Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité

AgroCampus Ouest : Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

INHP - Centre d'Angers

2, rue Le-Nôtre, 49045 Angers Cedex 01 - Tél. : 02 41 22 54 54 Fax : 02 41 22 55 99

Correspondant DPE : INH - Thomas Heitz - thomas.heitz@agrocampus-ouest.fr

Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement

26, boulevard du Docteur-Petitjean, BP 87999, 21079 Dijon Cedex

Correspondant DPE : Patrice Nordey - Tél. : 03 80 77 27 73 - Fax : 03 80 77 26 84 - p.nordey@agrosupdijon.fr

Cnam : Conservatoire national des arts et métiers

EICnam - École d'ingénieurs du Cnam

2, rue Conté, 75003 Paris - case courrier 780 - Tél. : 01 58 80 87 92 - Fax : 01 58 80 87 91

Correspondant DPE : Stéphanie Courtois - stephanie.courtois@cnam.fr

CUST : Centre universitaire des sciences et technologies de l'université Clermont-Ferrand II

Université Clermont-Ferrand II, Campus universitaire des Cézeaux, 24, avenue des Landais, BP 206, 63174 Aubière Cedex

Correspondant DPE : Claire Bonton - Tél : 04 73 40 77 01 - Fax : 04 73 40 75 10 - claire.renard@polytech.univ-bpclermont.fr

EECPMS : École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg de l'université de Strasbourg

Université de Strasbourg, 25, rue Becquerel, 67087 Strasbourg Cedex 2

Tél. : 03 90 24 26 00 - Fax : 03 90 24 26 12

Correspondant DPE : à confirmer

Ensait : École nationale supérieure des arts et industries textiles

2, allée Louise-et-Victor-Champier, BP 30329, 59056 Roubaix Cedex 01

Correspondant DPE : Blandine Doumbe - Tél. : 03 20 25 75 68 - blandine.doumbe@ensait.fr

Ensam : École nationale supérieure d'arts et métiers

151, boulevard de l'hôpital, 75640 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 44 24 62 99

Correspondant DPE : Jean-Luc Miquel - Tél. : 01 44 24 61 55

Ensats : École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'institut national polytechnique de Toulouse

Institut national polytechnique de Toulouse, avenue de l'Agrobiopôle, BP 32607, F - 31326 Castanet-Tolosan Cedex - Tél. : 05 62 19 39 00

Correspondant DPE : Georges Bertoni - georges.bertoni@ensat.fr - Tél. : 05 34 32 39 17

ENSCBP : École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique

1, avenue Albert-Schweitzer, 33402 Talence Cedex - Tél. : 05 40 00 65 65

Correspondant DPE : Florence Astien - florence.astien@ipb.fr - Tél. : 05 34 32 20 04

ENSEA : École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

6, avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise Cedex - Tél. : 01 30 73 66 66

Correspondant DPE : Rachid Zeboudj - zeboudj@ensea.fr - Tél. : 01 30 73 66 03

ENSEEIH : École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'institut national polytechnique de Toulouse

Institut national polytechnique de Toulouse, 2, rue Charles Camichel, BP 7122, 31071 Toulouse Cedex 7

- Tél. : 05 61 58 82 00

Correspondant DPE : Philippe Berger - berger@enseeiht.fr - Tél. : 05 34 32 20 04

ENSEIRB-MATMECA : École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux de l'institut polytechnique de Bordeaux

1, avenue du Docteur-Albert-Schweitzer, BP 99, 33402 Talence Cedex

Correspondant DPE : Chrystelle Desmaisons - direction@enseirb-matmeca.fr - Tél. : 05 56 84 23 18

ENSIACET : École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'institut national polytechnique de Toulouse

Institut national polytechnique de Toulouse, 4 allée Émile-Monso, BP 74233, 31432 Toulouse Cedex 4

Correspondant DPE : Christine Taurines - Tél. : 05 34 32 36 07 - christine.taurines@ensiacet.fr

ENSI Poitiers : École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers

Bâtiment B1, 1, Rue Marcel-Doré, Bât B1, BP 633, 86022 Poitiers Cedex - Tél. : 05 49 47 37 21

Correspondant DPE : Jean-Yves Chenebault - jean-yves.chenebault@univ-poitiers.fr - site de l'école : <http://www.ensip.univ-poitiers.fr/>

ENSM Douai : École nationale supérieure des mines de Douai

941, rue Charles Bourseul, BP 10838, 59508 Douai Cedex - Tél: 03 27 71 22 22

Correspondant DPE : Jean-Luc Caenen - caenen@ensm-douai.fr - Tél. : 03 27 71 20 30 - Fax : 03 27 71 29 11

EPU Montpellier : École polytechnique universitaire de Montpellier II (Polytech'Montpellier)

Université Montpellier II, Place Eugène-Bataillon, 34095 Montpellier cedex 05 - Tél. : 04 67 14 31 60

Correspondant DPE : Catherine Faur - Tél : 04 67 14 38 70 - catherine.faur@polytech.univ-montp2.fr

EPU Nantes : École polytechnique de l'université de Nantes (Polytech'Nantes)

La Chantrerie, rue Christian-Pauc, BP 50609, 44306 Nantes cedex 3 - Tél. : 02 40 68 32 00

Correspondant DPE : Marie-Pierre Nachouki - Tél. : 02 40 68 30 09 - Fax : 02 40 68 30 77 - marie-pierre.nachouki@univ-nantes.fr

EPU Nice : École polytechnique de l'université de Nice (Polytech'Nice)

930, route des Colles, BP 145, 06903 Sophia-Antipolis Cedex - Tél. : 04 92 96 51 41

Correspondant DPE : Johny Bond - bond@polytech.unice.fr

ESCPE : École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon

43, boulevard du 11 novembre 1918, BP 2077, 69616 Villeurbanne Cedex - Tél. : 04 72 43 17 20

Correspondant DPE : Mamadou Traore, directeur des Études - mamadou.traore@cpe.fr

ESIEE Amiens : École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

14, quai de la Somme, BP 10100, 80082 Amiens Cedex 2 - Tél. : 03 22 66 20 47 - Fax : 03 22 66 20 10

Correspondant DPE : Rémy Lefebvre - lefebvre@esiee-amiens.fr

ESIEE Paris : École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique

2, boulevard Blaise-Pascal, Cité Descartes, BP 99, 93162 Noisy-le-Grand Cedex - Tél. : 01 45 92 66 55 - Fax : 01 45 92 66 99

Correspondant DPE : Laurence Bonnet - Tél. : 01 45 92 66 00 - cretej@esiee.fr

ESSA : École supérieure du soudage et de ses applications

4, boulevard Henri-Becquerel, 57970 Yutz

Correspondant DPE : Philippe Roguin - p.roguin@institutdesoudure.com - Tél. : 03 82 59 86 36

Insa Lyon : Institut national des sciences appliquées de Lyon

INSACAST, 66, boulevard Niels-Bohr, BP 52132 - 69603 Villeurbanne Cedex - Tél. : 04 72 43 84 05

Correspondant DPE : Fabienne Berthet - Mission de formation continue - fabienneberthet@insa-lyon.fr -

Tél. : 04 72 43 61 00

Insa Rennes : Institut national des sciences appliquées de Rennes

20, avenue des Buttes-de-Coësmes, 35043 Rennes Cedex

Correspondant DPE : Martine Champagnat - martine.champagnat@insa-rennes.fr - Tél. : 02 23 23 86 30

Insa Rouen : Institut national des sciences appliquées de Rouen

Avenue de l'Université - BP 08 - 76801 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex

Correspondant DPE : Simone Devisme - simone.devisme@insa-rouen.fr ou formation.continue@insa-rouen.fr - Tél. : 02 32 95 66 11

Insa Toulouse : Institut national des sciences appliquées de Toulouse

Complexe scientifique de Rangueil, 135, avenue de Rangueil, 31077 Toulouse Cedex 4 - Tél. : 05 61 55 95 86

Correspondant DPE : Jean-Yves Plantec - jean-yves.plantec@insa-toulouse.fr - <http://www.insa-toulouse.fr/>

IPG : Institut polytechnique de Grenoble

701 rue de la piscine BP 81, 38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. : 04 76 82 40 46

Correspondant DPE : Marie-Clotilde Pirot - marie-clotilde.pirot@grenoble-inp.fr ou dpe@grenoble-inp.fr

ISEN Lille : Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille

41, boulevard Vauban, 59046 Lille Cedex - Tél. : 03 20 30 40 50

Correspondant DPE : David Boulinguez - david.boulinguez@isen.fr - Tél. : 03 20 30 40 08

Montpellier Sup Agro : Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques

2, place Pierre-Viala - Bâtiment A - 34060 Montpellier Cedex 02 - Tél. : 04 99 61 22 27

Correspondant DPE : Madame Dominique Alhinc - dominique.alhinc@supagro.inra.fr

Telecom-Nancy de l'université de Lorraine (ex ESIAL - École supérieure d'informatique et applications de Lorraine)

Université de Lorraine, Telecom-Nancy, Campus Aiguillettes, 193 Avenue Paul-Muller, CS 90172, 54602 Villers-lès-Nancy - Tél. : 03 83 68 26 00

Correspondant DPE : Marc Tomczak, directeur des Études - marc.tomczak@esial.uhp-nancy.fr

UTBM : université de technologie de Belfort-Montbéliard

Site de Sévenans - 90010 Belfort Cedex - Tél. : 03 84 58 30 00

Correspondant DPE : Corinne Mirabel, responsable du service de la formation continue - corinne.mirabel@utbm.fr - Tél. : 03 84 58 35 09

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Metz

NOR : MENS1401114V
avis du 23-7-2014
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Metz (Enim) sont déclarées vacantes au 1er novembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 2000-271 du 22 mars 2000 modifié, portant organisation des écoles nationales d'ingénieurs, le directeur est choisi parmi les personnes ayant vocation à enseigner dans l'école. Il est nommé après avis du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a vocation à préparer et mettre en œuvre l'intégration de l'école au sein du Collégium Lorraine-INP de l'université de Lorraine à compter du 1er janvier 2016. Il devra également poursuivre les actions engagées en matière de formation et de recherche dans le cadre du volet spécifique de l'Enim du contrat de site lorrain signé pour la période 2013-2017.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à Madame la directrice générale des services, École nationale d'ingénieurs de Metz (Enim), 1 route d'Ars Laquenexy, CS 65820, 57078 Metz cedex 3.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1 rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'école supérieure d'ingénieurs de Reims

NOR : MENS1401121V
avis du 23-7-2014
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école supérieure d'ingénieurs de Reims, école interne à l'université de Reims Champagne-Ardenne (décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 modifié) sont déclarées vacantes au 4 novembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur d'école est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à Monsieur le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne, Villa Douce, 9 boulevard de la Paix, 51097 Reims cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1 rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'école polytechnique de l'université Montpellier-2

NOR : MENS1401124V
avis du 23-7-2014
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école polytechnique de l'université Montpellier-2, école interne à l'université Montpellier-2 (décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 modifié) sont déclarées vacantes au 1er décembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur d'école est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche au président du conseil d'école, secrétariat de direction, École polytechnique universitaire de Montpellier, bâtiment 31, CC 419, place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier cedex 5.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1 rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'école polytechnique universitaire de Nantes

NOR : MENS1401131V
avis du 11-8-2014
MENESR - DGESIP B1-3

Les fonctions de directeur de l'école polytechnique de l'université de Nantes sont déclarées vacantes au 1er janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil de l'école, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, au président de l'université de Nantes, université de Nantes, 1 quai de Tourville, BP 13522, 44 035 Nantes Cedex 1 (mail : cabinet@univ-nantes.fr, copie à mohammed.bernoussi@univ-nantes.fr).

Le fiche de poste détaillée correspondante est publiée à la bourse interministérielle de l'emploi public.